

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 479

présenté par

M. Apparou, M. Martin, M. Douillet, M. Aubert, M. Vitel, M. Fromion et M. Solère

ARTICLE PREMIER

(RAPPORT ANNEXÉ)

Supprimer les alinéas 233 à 235.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Une loi d'orientation n'est pas un inventaire à la Prévert.